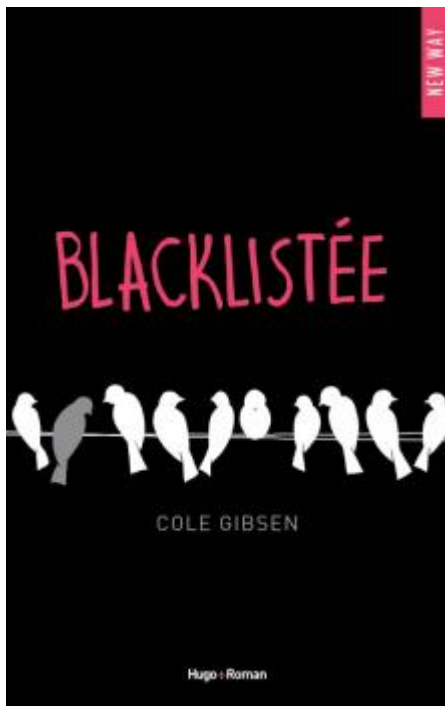


Coup de coeur au CDI : Blacklistée

lundi 4 janvier 2016, par [Mme C.D.I.](#)



Internet ! Informations de masses mais lieu de rumeurs et de harcèlement...
Quelques mots peuvent être irrévocables et répandus très rapidement sur la toile...
Les conséquences peuvent être terribles...